Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 5 (1860)

Heft: 16

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

Nº 16.

Lausanne, 20 Août 1860.

Ve Année.

SOMMAIRE. — Société militaire fédérale. Réunion annuelle de 1860, à Genève. — Rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1859. — Organisation de la landwehr. — Tableau comparatif des principales batailles depuis le XVII^e siècle jusqu'en 1859. — Nouvelles et Chronique.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

La session annuelle de 1860, qui vient d'avoir lieu à Genève les 4, 5 et 6 août, conformément au programme que nous avons publié dans notre numéro du 15 juillet, a été couronnée d'un plein succès et pourra compter parmi les plus belles fêtes nationales de la Suisse.

Tout conspirait, au reste, pour faire de cette réunion périodique un véritable événement. Le canton de Genève resserre dans un centre populeux, riche et facilement abordable par voies ferrées et par la navigation, un fort contingent d'officiers dont la courtoisie est bien connue. Le vétéran des soldats suisses, le brave général Dufour, était à la tête du comité central, et bon nombre de ses subordonnés se faisaient déjà une fête d'avoir cette occasion de présenter leurs devoirs à leur vénérable chef. Une brigade de troupes fédérales et un étatmajor de division se trouvaient en garnison à Genève, ce qui grossissait la liste des convives tout en lui donnant un caractère spécialement sérieux. Enfin les circonstances politiques extérieures que chacun connaît et qui font battre tous les cœurs genevois, déjà chauds de leur nature, d'un mouvement plus vif encore que d'habitude pour la Confédération, appelaient aussi en retour à ce rendez-vous d'extrême avant-poste le plus grand cortége possible d'officiers de tous les cantons. Aussi jamais fête annuelle de la Société militaire fédérale ne fut plus nombreuse. Environ un millier d'officiers de tous grades et de toutes les parties de la Suisse s'y sont rencontrés. On voyait à leur tête, outre le général Dufour, MM. les colonels fédéraux Ziegler, C. Veillon, Delarageaz, Veillard, Letter, Ott, Veret, Kloss, Audemars, Kern, Crinsoz, Philippin, Burnand, Scherz, Borgeaud, von Escher, etc., sans compter plusieurs colonels cantonaux de Genève, les huit commandants d'arrondissement du canton de Vaud et un grand nombre d'officiers supérieurs de l'état-major fédéral et des cantons. Parmi les hôtes d'honneur, on remarquait M. le colonel Stämpfli, directeur du Département militaire fédéral; M. le général Klapka, M. Fazy, etc.

La réception des officiers suisses par la section et par les habitants de Genève fut aussi affectueuse que solennelle. Les vivats remplissaient les airs; toutes les rues étaient pavoisées aux couleurs fédérales; les drapeaux, les inscriptions, les arcs de triomphe abondaient de toutes parts. On sentait que Genève faisait un grand jour de la présence dans ses murs des représentants de l'armée suisse.

La partie familière de la session se passa comme on le prévoyait d'après le programme, c'est-à-dire de la manière la plus agréable. C'était à qui pourrait le mieux fêter les confédérés. La gaîté et la cordialité ne cessèrent un seul instant de régner et de se répandre sur la ville tout entière.

Le samedi eut lieu au Palais électoral un bal de 3 à 4 mille assistants, qui présentait un magnifique aspect, et où MM. les officiers eurent l'avantage de faire connaissance avec le plus beau choix du beau sexe de Genève. Espérons qu'il sera pris bonne note, pour l'avenir, du succès de cette innovation, qui a l'avantage de faire participer à nos fêtes la partie la plus intéressante de la population.

Le dimanche 5 août, les diverses sections se réunirent en séances préparatoires, dans leurs locaux particuliers, pour délibérer sur les propositions à faire à l'assemblée générale du 6.

La section d'infanterie s'occupa entr'autres des questions à mettre au concours et du fusil d'infanterie.

Celle d'artillerie des armes à feu perfectionnées, des batteries de fusées, de l'unité de calibre désirable pour fusils et d'une école normale de tir.

Celle de cavalerie de la réorganisation et du recrutement de cette arme, des réformes à apporter à son habillement, à son équipement et surtout à sa selle.

Le corps sanitaire eut aussi sa séance, dans laquelle on traita entr'autres des plaies faites par les projectiles d'armes à feu rayées.

L'après-midi du dimanche fut consacrée à une promenade sur le lac, en bateaux à vapeur, promenade suivie de régates, qui firent admirer la vigueur et l'adresse de maints bateliers de notre Léman. La soirée fut donnée à M. le lieutenant-colonel Favre, amphytrion modèle, qui, assisté de M^{me} Favre et d'un gracieux essaim de dames d'élite, voulut bien faire, dans sa belle campagne de La Grange, une réception fort distinguée à tout le corps d'officiers. Des feux d'artifices et une illumination splendide accueillirent la rentrée processionnelle de la Société en ville.

Lundi matin, à 8 heures, le rappel réunit la masse des officiers sur la place de Plainpalais pour le grand jour officiel, qui s'ouvrit par la remise solennelle de la bannière fédérale au nouveau comité central. Confiée aux mains du général Dufour par l'ancien président du comité central, commandant Ochswald de Schaffhouse, elle se voit ainsi transportée d'une frontière à l'autre.

Après le déjeuner au Palais électoral, le cortége se forma en ordre, pour se rendre au temple de Saint-Pierre. Le général Dufour ouvrit la séance, à 10 heures, en appelant la bénédiction du Tout-Puissant sur l'assemblée, puis il remit la présidence effective à M. le lieutenant-colonel Gautier, vice-président.

En premier lieu, le procès-verbal de la réunion de Schaffhouse est adopté. Deux scrutateurs sont ensuite nommés dans les personnes de MM. Klauss et Poncy. MM. Cérésole et Steck sont chargés des fonctions de traducteurs.

Ces formalités préparatoires étant terminées, M. le lieutenant-colonel Gautier donne lecture du rapport de gestion du comité central, rapport précédé de l'introduction suivante:

Avant de commencer le rapport annuel qu'il est chargé de vous présenter, votre comité central désire vous souhaiter la bienvenue dans cette cité, sa patrie, où, tout en représentant le pouvoir administratif temporaire de notre société, il ne peut faire abstraction de sa qualité de Genevois. Comme Genevois, Messieurs, en parlant au nom de nos compatriotes, nous saluons avec joie dans nos murs votre présence : nous vous remercions d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre appel, et au moment d'entreprendre la partie sérieuse de notre assemblée annuelle, nous voulons vous témoigner notre bonheur de vous posséder au milieu de nous et de sentir les liens qui nous unissent à vous se resserrer de plus en plus. Nous sommes, nous le savons, les cadets dans cette alliance privilégiée de cantons libres, qui, avec la protection du Tout-Puissant et sous l'égide de la liberté, subsiste au milieu de l'Europe depuis des siècles. — Lorsqu'il y a quarante-cinq ans vous nous accueillites comme des frères, notre entrée dans la Confédération coïncida pour notre pays avec un retour à l'indépendance, qui était pour nous le plus grand des bienfaits. Nous quittions le joug étranger, dur et pesant pour de vieux républicains que nous étions, et nous retrouvions une atmosphère libre à respirer, de concert avec d'anciens et précieux alliés, qui avaient fait leurs preuves de vaillance, et nous en avaient maintes fois donné de leur loyale et précieuse amitié. — Aussi, Messieurs, le jour où vos bannières nous furent apportées pour la première fois par vos prédécesseurs, fut un jour d'allégresse universelle dans Genève. Aucun de ceux qui y ont assisté n'y pense sans émotion encore à l'heure qu'il est; et nous tous, de date plus récente, nourris des récits de nos pères, nous voyons dans le passé cette journée brillant d'un éclat sans pareil dans les fastes de notre histoire.

Aujourd'hui, bonheur inattendu, nous voyons ces souvenirs se réveiller, ces images prendre une forme vivante. Lorsque, au mois de septembre dernier, notre députation demanda à votre assemblée générale de Schaffouse que le prochain lieu de réunion fût Genève, nous ne nous doutions pas que les événements extérieurs se chargeraient

de donner à cette décision une importance dont nous sommes les premiers à constater le remarquable à-propos.

Dès lors, Messieurs, les nuages se sont amoncelés à l'horizon, tous les regards se sont portés de notre côté; vous avez vu Genève exposée, et d'une voix unanime vous nous avez témoigné de diverses manières votre ferme résolution de maintenir ces précieux liens qui nous unissent à la Confédération. Plaise à Dieu, Messieurs, que l'occasion ne se présente pas de donner à ces fraternelles assurances une démonstration matérielle!... Mais, quoi qu'il arrive, vos manifestations nous ont été au cœur, elles y restent gravées. Nous avons témoigné notre amour et notre reconnaissance aux diverses troupes d'occupation que le Conseil fédéral nous a envoyées, aux chefs accomplis qui les commandent; leur séjour au milieu de nous a été pour nos concitoyens une occasion unique de raviver leurs sentiments d'affection pour leurs confédérés de tous les cantons, et nous constatons avec bonheur que ce résultat a été produit. Vous en jugerez, Messieurs, vous en avez jugé : votre présence dans notre ville y est cause d'une allégresse générale; aussi répétons-nous encore une fois du fond du cœur : Soyez les bienvenus!

Après la lecture de ce rapport, les statuts de la section nouvelle fondée dans le canton des Grisons, ont été adoptés.

Le jury chargé d'examiner les mémoires présentés à la Société, en réponse aux questions mises l'année dernière au concours, n'ayant pas pu, en raison de l'absence de l'un de ses membres, présenter son rapport, il a été résolu de lui confier le soin de décider, avec l'approbation du comité central, quel prix devait être décerné entre les quatre mémoires envoyés au concours pour l'infanterie. Quant à l'artillerie, le jury de cette arme n'ayant pas jugé qu'il y eût lieu à donner aucun prix pour les mémoires envoyés, cette résolution a été ratifiée.

Ensuite, l'assemblée s'est occupée d'une proposition relative à la Société de Winkelried contenue dans le rapport du comité central, proposition qui a été adoptée sans discussion dans les termes ci-après:

La Société militaire fédérale donnant son approbation pleine et entière à la fondation et au but de la Société de Winkelried et désirant concourir à sa réussite et à sa prospérité, arrête:

Chaque section cantonale de la Société militaire sera invitée à travailler, dans la sphère de son activité, en vue de propager et d'augmenter l'œuvre de la Société de Winkelried et à nommer, d'ici au ler octobre prochain, une commission prise dans son sein pour participer à la rédaction de ses règlements.

Sont nommés vérificateurs des comptes de la Société, MM. Klauss, Dreier et Tschudi, chargés de faire leur rapport à la fin de la séance.

Lecture d'un mémoire de M. le major Lecomte sur les états-majors, examinant succinctement le service des divers états-majors belligérants pendant la dernière guerre d'Italie et pendant les guerres du premier Empire, et concluant, pour ce qui concerne l'armée et l'état-major suisses, à ce qu'on étudie sérieusement les trois points suivants:

- a) De l'utilité de répartir l'armée fédérale non-seulement en divisions, mais en trois corps d'armée.
- b) De l'utilité d'employer des lieutenants-colonels fédéraux aux brigades sous la direction des colonels brigadiers, emploi correspondant à celui des colonels et des lieutenants-colonels de régiments dans toutes les armées permanentes.
- c) De la nécessité d'augmenter notre cadre de l'état-major fédéral et particulièrement celui des lieutenants-colonels.

Sur la proposition de M. le lieutenant-colonel Gautier, l'assemblée vote des remerciements pour ce rapport et en décide l'impression.

M. le lieutenant-colonel d'Erlach et M. le colonel Ott prennent la parole à cette occasion pour appeler l'attention de l'assemblée sur l'utilité d'une répartition permanente de l'armée et des états-majors, ainsi que sur les projets actuels d'organisation d'état-major pour la landwehr.

La question de l'armement de l'infanterie vient ensuite à l'ordre du jour, proposée à la fois par la section d'infanterie et par celle d'artillerie dans le sens de l'introduction d'un calibre unique pour toutes les troupes d'infanterie, et de la suspension, jusqu'au choix définitif de ce calibre, des acquisitions de fusils de chasseurs; on demandait en outre la création d'une école de tir libre. Cette double demande a été appuyée en particulier par MM. les colonels Burnand, Delarageaz et Veret, qui se sont principalement attachés à l'importance de la seconde, et à la nécessité de modifier nos tirs pour les rendre plus utiles au point de vue de l'aptitude du soldat à se servir de son arme. — Ces deux propositions ont été adoptées.

La section d'artillerie avait, de son côté, dirigé son attention sur l'organisation des batteries de fusées, et après une discussion à laquelle ont pris part MM. le commandant Challet, le capitaine Cérésole et le colonel Empeyta, il a été décidé par l'assemblée que, pour le cas où ces batteries seraient maintenues, il serait opportun d'y recommander l'introduction de surnuméraires; mais qu'elle envisageait comme préférable de suspendre dès à présent toute augmentation de matériel jusqu'à ce que l'on se trouvât plus clairement édifié sur l'importance réelle de cet armement.

Ensuite l'assemblée s'est occupée de la détermination des questions à mettre au concours pour cette année. La section d'infanterie en proposait quatre, sur lesquelles deux à choisir par l'assemblée. Ces quatre questions étaient les suivantes : 1° la composition d'un carnet d'officier; 2° l'étude de la position et de l'importance actuelle, au point de vue stratégique, de St-Maurice; 3° la réorganisation du recrutement de la cavalerie; et 4° l'organisation du landsturm. De son

côté, la section d'artillerie et génie proposait l'étude des modifications à apporter à la tactique par suite de l'introduction des armes de longue portée. Après une assez longue discussion, il a été décidé que les trois questions mises au concours pour 1860 seraient celle du carnet d'officier d'infanterie, celle de la valeur future de la position de St-Maurice, et enfin celle proposée par la section d'artillerie.

Sur la proposition du comité, la contribution annuelle des membres de la Société a été fixée, de même que précédemment, au chiffre de 1 fr. 50 c., bien que la balance des comptes établisse que la Société est dans une situation financière florissante, puisque son avoir net est évalué à la somme de 7,000 fr. environ. — Il a été confirmé une allocation de 550 fr. à chacun des deux journaux militaires (Bâle et Lausanne) de la Suisse.

Les comptes ont été approuvés avec remercîments pour le précédent comité.

La section du Tessin s'est présentée pour avoir la fête à Lugano en 1861, et elle l'a obtenue. — Le comité central a été composé de MM. le colonel fédéral Fogliardi, président; colonel fédéral Rusca, vice-président; commandant Béroldingen, secrétaire, et capitaine Flori, questeur.

La séance a été terminée par la présentation de trois modèles complets d'habillement et d'équipement présentés par les sections de Genève et de Vaud, à savoir un modèle de soldat par la première; un d'officier et un de sous-officier par la seconde. Divers échantillons de coiffures pour toutes armes sont aussi exposés sur le bureau. MM. les officiers prennent connaissance de ce matériel, et M. le colonel fédéral Veillon donne quelques explications sur le modèle vaudois; mais vu les travaux actuels de la commission fédérale d'experts, le comité central n'a pas jugé devoir provoquer une décision de l'assemblée sur cet objet.

Le soir à 5 heures s'ouvrit, dans l'élégante salle du Palais électoral, le banquet officiel, qui fut des plus animés. Des toasts chaleureux, des chants patriotiques et des morceaux de l'excellente musique militaire y luttèrent d'émulation pour entretenir un noble entrain jusqu'assez avant dans la nuit.

Nous nous bornerons à reproduire de cette partie essentiellement politique de la fête, le premier toast, celui du général Dufour : à la Patrie! qui a été accueilli et vingt fois interrompu par les plus énergiques applaudissements :

Confédérés, chers frères d'armes,

X

Jamais les enfants de la Suisse ne se sont réunis dans leurs fêtes sans commencer par adresser leurs vœux à la patrie, à la mère commune. Nous n'y manquerons pas

aujourd'hui, car à qui pourrait-elle être plus chère qu'à ceux qui seront appelés à la défendre si jamais elle était menacée? A qui pourrait-elle être plus chère qu'à nous à qui elle a confié le soin de soutenir ses droits, son indépendance, sa liberté? Aussi je m'estime heureux d'avoir ce mandat aujourd'hui, et d'être votre interprête dans cette circonstance. J'ai dit : Les droits de la Suisse. Il en est un qui est le plus précieux de tous, un droit qui est pour la Suisse un devoir sacré, c'est d'être neutre, rigoureusement neutre dans les conflagrations européennes. La neutralité suisse est un besoin de notre existence. Sa position politique, son principe de vie, c'est une neutralité armée (bravos), une neutralité pouvant se défendre elle-même, et non pas un vain mot écrit sur des parchemins ou sur des chiffons de papier qu'on brûle ou qu'on déchire quand cela convient. Notre neutralité doit être un fait acquis. Il faut que chacun sache que ce ne sera pas sans de grands efforts et sans de véritables périls qu'on entamera notre territoire, ou qu'on essaiera d'emprunter chez nous une route pour l'accomplissement de certaines combinaisons stratégiques (Bravos). Je le vois, c'est bien ainsi que vous le pensez! (Oui!) Je crois être dans le vrai quand je dis hautement que tous vous serez prêts aux plus nobles sacrifices pour conserver ce palladium de notre existence, que vous opposerez vos poitrines et vos armes à quiconque se présentera chez nous, n'importe quel soit l'agresseur et qu'il se présente avec des menaces ou de fallacieuses promesses. La Suisse doit être neutre, toujours neutre, envers et contre tous. Quelles qu'en soient les conséquences, et quels que soient les sacrifices que cette neutralité peut nous coûter, nous y serons fidèles! Je n'ai que quelques mots à ajouter : désormais c'est par des actes que nous devons montrer ce que nous sommes bien plutôt que par des paroles, puisque malgré nos déclarations, malgré cet élan national et unanime qui naguère faisait l'étonnement de l'Europe, il est encore des gens qui suspectent nos intentions et doutent de notre neutralité en la regardant avec dédain comme une fiction, un mythe. Un mythe! Une fiction! Ah! qu'on essaie de la violer, cette neutralité, et l'on verra ce que peut un peuple petit, inoffensif il est vrai, mais libre, jaloux de son indépendance, connaissant son droit, et que protégent ses forêts et ses rochers! donnons-nous donc la main, serrons nos rangs, et attendons avec calme, sans jactance mais aussi sans faiblesse, tout ce que l'avenir pourra nous réserver, et ayons bon courage, car le faisceau fédéral n'est pas près de se désunir. (Non!) Non! la Suisse ne cessera pas d'être le séjour de la liberté, l'asile des malheureux! (Bravos). Ayons confiance, donnons-nous la main, et des cœurs et des voix adressons nos vœux les plus ardents à la Confédération! Buvons à sa prospérité! Qu'elle soit heureuse et tranquille dans l'intérieur. respectée au dehors aussi longtemps que nos Alpes seront couvertes de glaces et que les eaux jailliront de leurs flancs pour arroser nos campagnes. Vive la Confédération!

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION DE 1859.

Nous croyons devoir publier les extraits suivants de ce document en y joignant quelques annotations :

INTRODUCTION.

Cette année s'est ouverte pour notre administration militaire avec la perspective d'efforts extraordinaires. La guerre qui se propageait en Italie devait naturellement